

AXA Epargne Entreprise

Comptes inactifs

| Année | Inactifs - Nombre de comptes transférés à la CDC par le teneur de comptes | Inactifs - Montant des comptes transférés à la CDC par le teneur de comptes | Décédés - Nombre de comptes transférés à la CDC par le teneur de comptes | Décédés - Montant des comptes transférés à la CDC par le teneur de comptes |
|-------|---|---|--|--|
| 2025 | 421 | 1 911 755,30 € | 70 | 278 433,09 € |

- Définition d'un compte inactif en matière d'Epargne Salariale selon la loi Eckert en vigueur depuis le 1er janvier 2016

Un compte est considéré comme inactif quand les deux conditions ci-dessous sont réunies :

- aucune opération sur le compte (souscription, rachat, arbitrage) n'a été enregistrée **depuis 5 ans à compter de la date à laquelle l'épargne est devenue disponible.**
- aucune manifestation de la part du salarié (connexion à l'Espace client, contact téléphonique...) n'a été constatée depuis cette même date.

Dans le cas d'un **décès**, les comptes sont considérés comme inactifs en **l'absence de manifestation des ayants droit ou du notaire au cours de l'année suivant le décès du titulaire du compte**

Si un compte reste inactif pendant 10 ans (ou 3 ans en cas de décès du titulaire), les fonds sont transférés à la **Caisse des dépôts et consignations.**